



COMMUNIQUÉ DE VOTRE MUNICIPALITÉ

CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES & RECYCLABLES

Nouveau contrat/nouvel entrepreneur

Suite à l'appel d'offres pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables, le conseil municipal a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *Services Sanitaires A. Deschênes inc.* pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021, ce qui occasionne quelques changements à l'horaire de la cueillette.

Changement d'horaire de collecte : LUNDI au lieu du mardi à compter du 3 juin prochain

La municipalité avise ses citoyens des modifications à apporter au calendrier de la cueillette des matières résiduelles et recyclables :

- La collecte des **déchets** sera effectuée dorénavant **le LUNDI à compter du 3 juin 2019.**
- La collecte de la **récupération** sera effectuée dorénavant **le LUNDI à compter du 10 juin 2019.**
- Nous demandons aux gens d'être compréhensif et de nous signaler tout problème en communiquant au bureau municipal (418) 247-5186. Seul le contenu des bacs sera ramassé, ne pas laisser de sacs à côté. Étant donné que les camions sont maintenant munis d'un bras automatique, les bacs doivent être positionnés de façon à ce que le bras puisse empoigner les bacs facilement, c'est-à-dire **les roues vers la maison.** De plus, veuillez laisser un espace de 12 pouces et plus entre les bacs.



ORDURES MONSTRES

Une seule cueillette des encombrants sera effectuée cette année, soit **le jeudi 13 juin 2019.**

C'est quoi un gros rebut?

Un gros rebut est un résidu domestique trop volumineux pour être placé dans votre bac d'ordures. En particulier, les gros rebuts d'origine domestique suivants seront ramassés : meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers, tapis, évier, bain, réservoirs d'eau chaude, barbecue sans bonbonne de gaz, matelas.

Quels sont les principaux résidus qui ne seront pas acceptés, ni ramassés ?

- ❖ Les débris de construction et de démolition (bois, porte, fenêtre, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte) **ne seront pas ramassés.**
- ❖ Les résidus verts tels que branches, pelouse, plants ou feuilles **ne seront pas ramassés.**
- ❖ Les pneus et pièces d'automobile **ne seront pas ramassés.**
- ❖ Les résidus commerciaux, industriels ou agricoles **ne seront pas ramassés.**
- ❖ Les matières contaminées ou dangereuses **ne seront pas ramassées.**

N.B. : Aucune cueillette des ordures monstres ne sera effectuée à l'automne.

Nous vous recommandons d'utiliser l'Éco-Centre au (418) 234-6312.